

**Décision n° 2019-98 du 19 mars 2019
donnant délégation de signature
à certains agents de la direction territoriale Normandie-Centre
en matière d'autorisations d'absence, de congés annuels et administratifs concernant
les agents relevant du ministre chargé du développement durable, les membres du
corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et les ingénieurs des
ponts, des eaux et des forêts affectés au Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement,
la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret n° 2014-15 du 8 janvier 2014 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des agents relevant du ministre chargé du développement durable affectés au Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2014 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des agents relevant du ministre chargé du développement durable affectés au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2014 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État affectés au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 fixant la liste des actes délégués au directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents de la direction territoriale Normandie-Centre dont les noms figurent à l'annexe 4, dans la limite de leurs attributions, pour signer les actes désignés à l'article 2 concernant les personnels de la direction territoriale et du service de communication

placé auprès de la direction territoriale et rattaché à la direction de la communication et de la diffusion des connaissances du Cerema qui leur sont directement rattachés.

Article 2

Les délégations de signature mentionnées à l'article 1 portent sur :

- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels titulaires appartenant à l'un des corps désignés à l'annexe 1 ou occupant un des emplois fonctionnels désignés à l'annexe 2 ;
- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels stagiaires appartenant à l'un des corps désignés à l'annexe 1 ;
- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels non titulaires employés à durée indéterminée mentionnés au 1° de l'article 48 de la loi du 28 mai 2013 susvisée tels que désignés à l'annexe 3 ;
- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels titulaires appartenant au corps des adjoints administratifs ;
- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels stagiaires appartenant au corps des adjoints administratifs ;
- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels appartenant au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2018-343 du 19 novembre 2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 19 mars 2019

Le directeur général

Signé

Pascal Berteaud

ANNEXE 1

Liste des corps de fonctionnaires concernés

- architectes et urbanistes de l'État ;
- attachés d'administration de l'État ;
- chargés d'études documentaires ;
- chargés de recherche ;
- directeurs de recherche ;
- ingénieurs des travaux publics de l'État ;
- assistants de service social des administrations de l'État ;
- techniciens de l'environnement ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- techniciens supérieurs du développement durable ;
- adjoints techniques des administrations de l'État ;
- dessinateurs (services de l'équipement) ;
- experts techniques des services techniques ;
- agents techniques de l'environnement.

ANNEXE 2

Liste des emplois fonctionnels concernés

- conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;
- ingénieurs en chef des travaux publics de l'État du premier groupe et du deuxième groupe ;
- agents principaux des services techniques ;
- chefs de service intérieur.

ANNEXE 3

Liste des personnels non titulaires concernés

- agents relevant du règlement intérieur national ;
- agents PSS CETE ;
- agents contractuels sur règlement SETRA ;
- agents relevant de RIL ou de contrats *sui generis* ;
- agents PNT dits « Berkani ».

ANNEXE 4

Liste des délégués

Au sein du secrétariat général

Pour le secrétariat général, Monsieur Stéphane Martin ;

- Pour le groupe Ressources humaines, Monsieur Kamel Karoui,

Au sein du service financier et comptable

Pour le service, Madame Brigitte Depauw.

Au sein du département Aménagement durable des territoires

Pour le département, Monsieur Pierre Bernat-Y-Vicens et Monsieur Zéphyre Thinus ;

- Pour le groupe Territoire, planification, mobilité, Madame Gaëlle Schauner ;
- Pour le groupe Environnement, énergie, littoral, M. Zephyre Thinus ;
- Pour le groupe Ville, innovation, architecture, Monsieur Philippe Solignac ;
- Pour le groupe Territorial centre, Madame Florence Naizot.

Au sein du département Expérimentation, recherche, développement et innovation

Pour le département, Monsieur Yann Fosse ;

- Pour le groupe Centre d'études et de construction de prototypes, Monsieur Thibault Noël ;
 - Pour l'unité Réalisations, Monsieur Georges Reverdy ;
- Pour le groupe Centre d'expérimentation et de recherche, Madame Delphine Jacqueline,
 - Pour l'unité Réalisation et moyens techniques, Monsieur Carl Calmo ;
 - Pour l'unité Ouvrages géotechniques et risques, Madame Céline Bourlier.

Au sein du département Infrastructures de transports multimodales

Pour le département, Monsieur Arnaud Laubu et Monsieur Olivier Bisson ;

- Pour le groupe Modélisation des déplacements, Monsieur Michaël Savary ;
- Pour le groupe Ouvrages d'art, Monsieur Sébastien Defaux ;
- Pour le groupe Sécurité routière, Monsieur Olivier Bisson ;
 - Pour l'unité Accidentologie, sécurité des aménagements et des équipements de la route, Monsieur Nicolas Dubos ;
 - Pour l'unité Outils et statistiques d'accidents, Monsieur Bernard Missilier ;
- Pour le groupe Exploitation de la route, simulation dynamique, métrologie, Madame Peggy Subirats ;
 - Pour l'unité Métrologie des trafics et des trajectoires, Madame Peggy Subirats ;
 - Pour l'unité Exploitation de la route, ingénierie du trafic, Monsieur David Cheinisse.

Au sein du laboratoire régional de Rouen

Pour le laboratoire, Madame Marion Cuif ;

- Pour l'unité Bureau administratif, Madame Sophie Delahaye ;
- Pour le groupe des sciences de la terre, Monsieur Reynald Flahaut ;
 - Pour l'unité Géotechnique, Monsieur Reynald Flahaut ;
 - Pour l'unité Électromagnétisme appliqué, Monsieur Cyrille Fauchard ;
- Pour le groupe Infrastructures Durables, Monsieur Nicolas Soulacroix ;
 - Pour l'unité Assistance à maîtrise d'ouvrage, gestion et pathologie des ouvrages d'art, Monsieur Nicolas Soulacroix ;
 - Pour l'unité Gestion durable du patrimoine ingénierie innovation, Monsieur Nicolas Soulacroix.

Au sein du laboratoire régional de Blois

Pour le laboratoire, Monsieur Hervé Baron et Monsieur Édouard Durand ;

- Pour le groupe Environnement et risques, Monsieur Smail Khéroufi ;
 - Pour l'unité Risques hydrauliques et surveillance des ouvrages et des milieux, Monsieur Arnaud Bontemps ;
 - Pour l'unité Ouvrages Hydrauliques et Géotechniques et Risques Géologiques, Madame Lucile Saussaye;
 - Pour l'unité Bruit, Air, Vibration et Thermique, Monsieur Guillaume Litou ;
- Pour le groupe Infrastructures de transports, Monsieur Pierre Boquel ;
 - Pour l'unité Construction et entretien des infrastructures durables, Monsieur Philippe Lapeyre ;
 - Pour l'unité Sécurité et exploitation routières, Monsieur Jérôme Pueyo ;
 - Pour l'unité Inspection des ouvrages d'art, béton et étanchéité, Monsieur Jean-Loup Michel ;
 - Pour l'unité Chimie des matériaux et ouvrages métalliques, Monsieur Roland Treilhou.